

Séance du 12 octobre 2020

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil vingt
Le douze octobre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-LA-REORTE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Municipale,
annexe de la mairie en raison des mesures liées au Covid-19 ;
Sous la présidence de M. Éric BERNARDIN, Maire.
Date de convocation : 2 octobre 2020
Date d'affichage : 2 octobre 2020

Etaient Présents :

Mesdames et Messieurs Éric BERNARDIN, Jérôme BRUNET, Jean-Claude CHARPENTIER, Evelyne COTTEL, Jasmine EXERTIER, Christelle GABORIT, Francine LEHMANN, Pierre LAPORTE, Stéphane PROUST, Ophélie THIONNET.

Absent excusé et représenté : Jérôme JOUVE par Éric BERNARDIN

Mme Ophélie THIONNET a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

- DCM : Avis sur le projet éolien EDF EN
- DCM : Adhésion au contrat ALLIANZ Vie pour l'assurance du personnel
- DCM : Choix de l'architecte pour les travaux à l'église
- DCM : Répartition du FPIC
- DCM : Création d'un poste pour le remplacement ATSEM
- DCM : Devis voirie
- DCM : Choix du devis pour la rénovation de la toiture petite salle des fêtes
- DCM : recours aux contractuels
- DCM : Création d'un poste pour accroissement d'activité
- Projet lotissement
- Marche pour octobre rose

20-56 Objet : Implantation d'un parc éolien de 3 aérogénérateurs et un poste de livraison par la SAS « PARC EOLIEN DE BREUIL » sur la commune de Breuil-la-Réorte.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet d'implantation du parc éolien comporte 3 machines de puissance unitaire de 3 à 3.9 MW, soit un parc de 9 à 11.7 MW.
Il précise que pour le projet Windström, il semblerait que les éoliennes soient plus hautes que prévues et cela est possible sans autorisation préalable. Les projets sont très nombreux sur notre territoire et des actions se mettent déjà en place pour lutter contre les futurs projets. Ceux de Saintes et Puy du Lac ont été refusés.

Les membres du Conseil Municipal votent à bulletin secret et à 11 voix Contre, décident de se prononcer pour un avis **DÉFAVORABLE** à la demande d'implantation d'un parc éolien sur la commune de **Breuil-la-Réorte** comprenant 3 éoliennes pour les raisons suivantes :

- Le nombre d'éoliennes autour de la commune s'élève à 46 ;
- Des projets supplémentaires vont voir le jour : Genouillé, Doeuil sur le Mignon, Bernay-Saint-Martin, Puy du Lac, Saint Pierre la Noue ;
- La densité sur notre territoire atteint ses limites et nous ne pouvons accepter un nouveau projet qui se trouve en plein cœur de notre petite commune rurale qui va la scinder en 2 ;

- Ces 3 machines se trouvent à proximité de notre église Saint Pierre ès Lies, classée monument historique ;
- Ce projet ne respecte ni les distances définies dans le PLUIH approuvé le 11 février dernier, ni la trame Verte et Bleue ;
- Le parc « Les Chênaies Hautes » porté par la société Windström (7 machines) sur les 3 communes de Breuil-la-Réorte, Puyrolland et Bernay St Martin implique le doublement de la ligne Haute Tension et la pose de 24 poteaux téléphoniques supplémentaires pour le contrôle du poste source ;
- Les flashes lumineux de positionnement ne sont pas synchronisés ni harmonisés au niveau des couleurs sur les différents parcs.

20-57 Objet : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion

Le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 20 février 2020, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents. En effet, le contrat arrive à terme le 31 décembre prochain.

Le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant. Il précise qu'en cas d'adhésion au contrat groupe, la commune sera amenée à signer une convention de gestion avec le Centre de Gestion, dont les frais de gestion versés au Centre de Gestion s'élèvent à 0,30 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et à 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

C'est l'assureur Allianz Vie / Gras Savoye qui a obtenu le marché pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le taux applicable à la masse salariale s'élève à :

- ~ **7.38% pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL (agent titulaire > à 28/35^{ème}) ;**
- ~ **1.05% pour les agents stagiaires ou affiliés à l'IRCANTEC**

Sur le précédent contrat :

Taux CNRACL : 7.68% avec une franchise de 15 jours pour le seul cas de maladie ordinaire contre 3 semaines auparavant et

IRCANTEC : 1.10% avec une franchise de 10 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire. (idem)

Les membres du conseil valide cette adhésion qui entraîne l'obligation d'acquitter, annuellement, et directement au Centre de Gestion ces frais de gestion.

20-58-Objet : Choix de l'architecte pour la mission de diagnostic puis de maîtrise d'Œuvre portant sur la restauration de l'église Saint Pierre ès Liens de Breuil-la- Réorte.

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal, le projet de restauration de l'église.

Nous avons contacté le Conservateur Régional des Monuments Historiques. Il est venu le 23 juillet dernier et a rédigé un rapport dont voici lecture : (extrait)

« [.....] le mur de chevet de l'église présente un mauvais état de conservation : enduit détérioré en particulier en partie basse [.....] fissure courant de haut en bas en façade sud et une fissure au niveau du contrefort en façade ouest [.....] , détérioration des peintures murales du XIV^{ème} siècle. [.....] ».

Compte tenu des désordres constatés et de l'importance de protéger les peintures murales, il est nécessaire de faire appel à un architecte du Patrimoine ou un architecte en chef des monuments historiques car l'église est classée depuis 1958.

La mairie a fait appel à deux architectes du patrimoine.

La commission bâtiment s'est arrêtée sur le maître d'œuvre suivant :

Marie Pierre Niguès Architecte du Patrimoine. 27 a, rue du 14 juillet 79000 Niort

Décomposition de la mission :

- ✓ Tranche ferme : Etude de diagnostic
- ✓ Tranche conditionnelle : phase travaux

Le montant des honoraires de l'équipe de Maîtrise d'œuvre pour la tranche ferme s'élève à la somme forfaitaire de 11 388.23€ HT TVA (20%) 2 277.65€ soit 13 665.88€ TTC.

Les membres du conseil valident ce choix et autorisent Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour la mission de maîtrise d'œuvre auprès de la DRAC-CRMH et du Département.

20-59 Objet : F.P.I.C. 2020 : Modalités de répartition du reversement entre la communauté de commune Aunis Sud et les communes.

Collectivité	FPIC 2020
CdC Aunis Sud	297 468,00 €
Aigrefeuille d'Aunis	68 540,00 €
Anais	6 806,00 €
Ardillières	16 447,00 €
Ballon	16 536,00 €
Bouhet	18 246,00 €
Breuil la Réorte	9 538,00 €
Chambon	17 297,00 €
Ciré d'Aunis	25 286,00 €
La Devise	21 671,00 €
Forges	24 782,00 €
Genouillé	18 267,00 €
Landrais	15 936,00 €
Marsais	17 670,00 €
Puyravault	12 364,00 €
Saint Crépin	5 009,00 €
Saint Georges du Bois	33 609,00 €
St Pierre La Noue	31 322,00 €
Saint Mard	26 478,00 €
Saint Pierre d'Amilly	9 007,00 €
Saint Saturnin du Bois	16 928,00 €
Surgères	110 606,00 €
Le Thou	35 033,00 €
Virson	15 379,00 €
Vouhé	13 341,00 €
TOTAL	883 6,00 €

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales est déterminé en fonction de 3 indicateurs : le revenu par habitants comptant pour 60%, le potentiel financier agrégé comptant pour 20% et l'effort fiscal pour 20%.

La CDC a pris la compétence instruction des droits de sols et constitué un service urbanisme. (Transfert de charges total de 98 532€ : en moins pour toutes les communes). En contrepartie, bien que la CdC supporte le coût du service, le FPIC des Communes a été augmenté du montant retiré de leurs attributions de compensation (98 532 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et à l'unanimité, décide de répartir, pour l'année 2020, l'attribution de l'ensemble intercommunal au titre du F.P.I.C., en mode dérogatoire libre, selon les modalités suivantes :

- Pour 21 Communes, attribution en 2020 du même montant que celui versé en 2015 arrondi à l'entier le plus proche, et attribution du montant correspondant au droit commun 2020 pour 3 Communes.
- Le solde est conservé par la Communauté de Communes Aunis Sud.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud.

20-60 Objet : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, monsieur le maire explique qu'une délibération est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

~~20-61~~ annulée suite à une erreur dans la saisie de l'indice de rémunération

20-61A Objet : Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - I – 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la mutation d'un agent titulaire, Mme B. Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le conseil décide la création à compter du 2 novembre 2020 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 34 heures par semaine sur le temps scolaire. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 356 du grade de recrutement.

Ses missions seront les suivantes :

- ✓ Accueil de la garderie périscolaire matin et soir
- ✓ Aide à l'enseignante le matin en classe de maternelle (GS-CP)
- ✓ Aide au service à la cantine et surveillance des enfants pendant la pause méridienne

Un agent fonctionnaire actuellement en disponibilité pour suivre son conjoint va être recruté. Un entretien a eu lieu en présence de la directrice de l'école et des élus. Elle a déjà exercé de telles missions. Son profil correspond tout à fait au poste proposé.

En remplacement d'un agent contractuel en congé maternité, nous avons recruté un nouvel agent à compter du 2 novembre.

Questions diverses :

Enedis demande des référents « tempête ». Des sms sont envoyés en cas de tempête

Voirie

Passage du PATA sur certaines routes mais le résultat n'est pas celui attendu. Les gravillons ne tiennent pas (manque de chaleur ?)

Un RDV a eu lieu pour la route limitrophe entre Le Pinier et les 4 Bornes.

La commune de La Devisse n'a pas entretenu régulièrement la partie sud de cette route contrairement à nous qui entretenons la partie nord.

Les 2 communes sont en négociation.

Le syndicat de la voirie avait déjà établi un devis à 30.000€ HT. Un autre sera demandé à l'entreprise Marchand de Tonnay-Charente.

Un devis avait été réalisé pour une zone de stationnement le long du cimetière. 32 971.56 € ht

Haies

M.Duteuil du Département a été contacté pour le projet de plantation de haies derrière l'école sur toute la longueur côté champ.

Octobre Rose

La marche pour *octobre rose* sera organisée dimanche 25 octobre. Des itinéraires de 7.5, 5.6 et 4 kms sont prévus. Départ/arrivée sur le site de l'église. Un pot sera proposé aux participants.

Des personnes ont rencontré les élus pour un projet de création d'un accueil de loisirs le mercredi /samedi sur la commune de Chervettes (manque d'assistants maternels sur le territoire).

Repas des aînés

En raison de la Covid-19, pas de repas cette année mais une réflexion est menée pour un panier garni.

Les signatures suivent :

Éric BERNARDIN, Jérôme BRUNET, Jean-Claude CHARPENTIER, Evelyne COTTEL, Jasmine EXERTIER, Christelle GABORIT, Pierre LAPORTE, Francine LEHMANN, Ophélie THIONNET, Stéphane PROUST.